

# COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 SEPTEMBRE 2023 à 19h

## COMPTE RENDU

### **Etaient présents :**

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Pierre AUDOUIT, Isabelle LENERAND, Jean Julien PETIT, Sylvie LEFEBVRE, Joël GUILLERAY, Patrick AFCHAIN.

### **Etaient absents :**

Philippe BOURGEOIS (donne pouvoir à MME OEUVRARD), Rebecca BODNAR (donne pouvoir à MME BERBION), Corinne ANDRÉ-BAUCHET (donne pouvoir à M AFCHAIN), Carole VULCAIN.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

### **QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2023**

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2023. En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2023 **est approuvé** à l'unanimité.

#### **2. SE60 – Mise en lumière – Eclairage public - Eglise :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rénover l'éclairage de l'église en remplaçant les spots actuels par des éclairages au LED. Le coût s'élève à 31 587€. Ce projet sera subventionné par le SE60 pour un montant de 12 259,74€ et par la Communauté de Communes des Sablons pour 9 072,21€. Le coût final porté par la Commune s'élèvera alors à 10 255,05€.

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

- La rénovation de l'éclairage de l'église.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce projet.

#### **3. SE60 – EP – Souterrain – Grande Rue :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour ajouter 4 candélabres dans la Grande Rue. Le coût s'élève à 17 389,45€. Ce projet sera subventionné par le SE60 pour un montant de 11 737,88€. Le coût final porté par la Commune s'élèvera alors à 2 934,47€.

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

- L'extension de l'éclairage public Grande Rue.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce projet.

#### **4. Convention avec le Théâtre du Beauvaisis :**

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, une convention est signée avec le théâtre de Beauvais afin que les enfants des écoles puissent participer aux différents spectacles proposés.

Pour poursuivre cette action, un contrat de financement doit être conclu avec le Comité de gestion du théâtre du Beauvaisis.

Ce contrat prévoit notamment la participation financière de la commune sous la forme du versement d'une subvention de 6€ par enfant pour chacune des manifestations auxquelles les enfants de l'école auront pris part. Cette subvention sera versée sur présentation d'un état de participation des enfants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de financement avec le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis pour l'année scolaire 2023/2024 et à régler la subvention correspondante.**

Les crédits sont inscrits au budget article 611.

## 5. Questions diverses :

- Monsieur AUDOUIT souhaiterait savoir les actions menées par la municipalité concernant les dégradations sur le city-stade.  
Monsieur le Maire indique qu'une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Méru et une enquête est en cours. Les réparations n'ont pu être effectuées cet été car l'entreprise spécialisée était en activité réduite.
- Monsieur AUDOUIT souhaiterait que la municipalité réalise une réflexion pour améliorer la sécurité des secrétaires en cas d'agression.  
Monsieur le Maire précise que la vidéoprotection a amélioré la sécurité mais que des améliorations peuvent exister. Il demande que la commission Travaux puisse s'emparer de ce sujet et étudie les pistes d'amélioration.
- Monsieur AUDOUIT revient sur une manifestation d'une association qui devait se réaliser sous la halle en août. Le mauvais temps n'a pas permis cette manifestation de se faire dans de bonnes conditions. La municipalité a proposé à cette association de louer la salle du centre-bourg conformément à la délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 2022. Monsieur AUDOUIT souhaite dans ce cas exceptionnel que la municipalité puisse faire un geste financier.  
Monsieur le Maire demande que la commission Association se penche sur ce sujet.
- Monsieur AFCHAIN alerte sur les dégradations des déjections d'oiseaux sur les nouveaux candélabres LED.  
Monsieur le Maire demande que la commission Travaux se penche sur ce sujet.
- Monsieur GUILLERAY indique qu'une association sportive du village effectuant ses activités principales dans la commune de Saint-Crépin Ibouvilliers a demandé à utiliser le stade pour une activité de football en juillet. Cette dernière n'a pas reçu de réponse officielle et n'a même pas été reçue. Une incompréhension demeure.  
Monsieur le Maire proposera à cette association une rencontre dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h.

-----  
A Villeneuve les Sablons, le 12/09/2023.

Le Maire,



C. NEVEU